



Le Relais Val de Seine (RVDS), Chanteloup Les Vignes (78)

Porter à connaissance du projet d'extension



Vue générale aérienne du site actuel de Relais Val de Seine

1. OBJET DU PORTER A CONNAISSANCE

Cette présentation vient en réponse complémentaire aux questions posées dans le mail DRIEE du 04/01/21 afin de préciser la situation du projet en cours de conception sur le site Le Relais Val de Seine de Chanteloup les Vignes :

« Conformément à l'article R512-46-23 du code de l'environnement, il conviendra de déposer un porter à connaissance complet (pas uniquement des plans d'architecte) pour nous permettre d'apprécier le caractère substantiel ou non de la modification que vous souhaitez apporter à votre installation.

Aussi, et comme demandé le 25 novembre dernier, je vous demande de nous transmettre au minimum :

- un plan permettant de visualiser l'extension et le zonage des différentes activités (bâtiments administratif, de stockage, de process, zones déchets, voie pompier, ...);*
- l'impact du projet sur le classement ICPE ;*
- des informations sur les éventuelles demandes d'aménagement de prescriptions que vous envisagez (raisons et mesures compensatoires). »*

NB : l'ensemble du projet fait l'objet d'un dossier de demande d'enregistrement qui est finalisé et joint en annexe. Les données du présent porter à connaissance en sont extraites.

2. COORDONNEES

2.1. IDENTITE DE L'EXPLOITANT

- Raison sociale EBS LE RELAIS VAL DE SEINE
- Adresse du site Ecoparc des Cetton
15 Rue Panhard-Levassor
78570 CHANTELOUP LES VIGNES
- Interlocuteur technique Emilie MORAND
Directrice générale déléguée
emorand@ebsrvds.com

01 39 74 85 85
06 32 75 35 95
- Forme juridique SCOP SA à capital variable
- Numéro de Siret 393 801 394 00056
- Code APE 3832 Z

2.2. AUTEURS DE L'ETUDE

- Adresse : APSYS
Tour Thiers, 4 rue Piroux
54048 NANCY CEDEX
03 83 18 50 60
- Responsable étude Nicolas GAULIER
nicolas.gaulier@apsys-airbus.com

06 26 08 60 40

3. NATURE DU PROJET ET PLANS

Le projet consiste en un redéploiement des activités du site avec réorganisation des activités existantes et augmentation des quantités de produits stockées et traitées sur site au travers d'une extension de bâtiments.

Cette extension permettra de passer de 5 000 t à 8 000 t de textiles par an et vêtements usagés triés sur site.

Elle fait l'objet d'une aide à la relance et d'un accueil très favorable des pouvoirs publics.

L'extension sera réalisée à l'arrière du site actuel, sur les terrains libres du site actuel avec acquisition de terrains auprès de propriétaires publics et privés en fond de site (acquisition en cours).

L'existant sera en partie réaménagé (suppression quai côté rue, bureaux supplémentaires etc)

Les modes d'arrivée de tri et de regroupement de textiles seront modernisés et redistribués sur le site mais restent globalement analogues par rapport au mode d'organisation actuel (pas de nouveaux procédés).

Surface de bâtiments :

- Actuelle : 4 400 m² au sol environ
- Extension : + 4 500 m² au sol environ

L'extension comportera 3 locaux (+ surface de bureaux en mezzanine) :

- stockage original
- cellule de tri
- presse et stockage produits finis

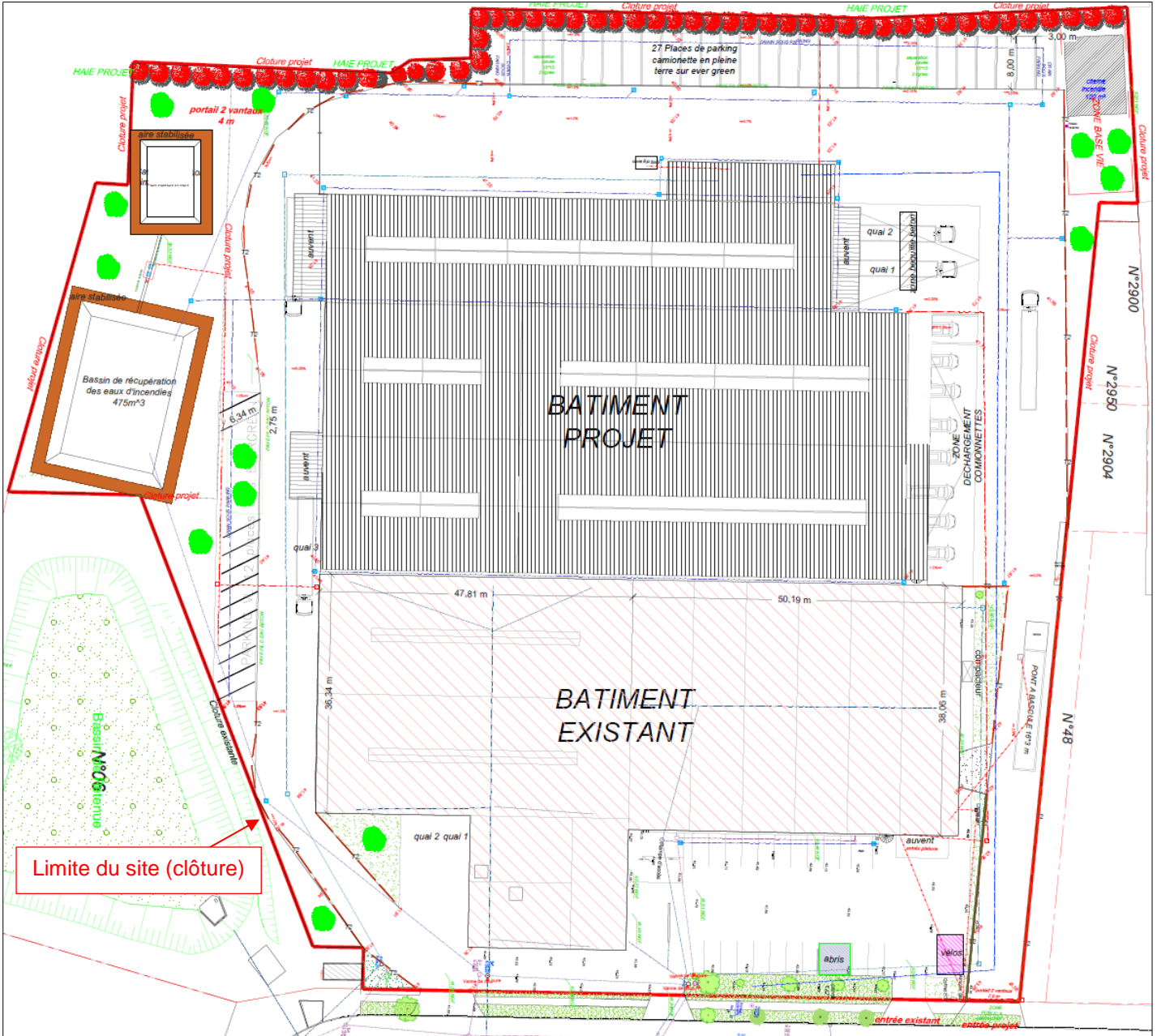
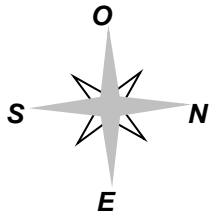
Quelques points particuliers :

- Ces 3 locaux seront séparés par des murs REI 120 ainsi que le mur de séparation avec le bâtiment existant (voir plan des murs REI 120 en page suivante)
- Le mur des bureaux côté atelier sera REI 30 pour être conforme à l'arrête enregistrement
- Les murs du bâtiment existant côté Sud Est à moins de 20 m des limites de propriété feront l'objet d'un flocage afin de les rendre REI 120
- L'ensemble des 3 autres locaux auront 2 % de la surface au sol en désenfumage et entrées d'air
- Le bâtiment sera réalisé en préfabriqué béton (ossature, murs intérieurs et extérieurs) ayant une bonne résistance au feu par conception par comparaison à un bâtiment avec ossature métallique
- L'ensemble bâtiment et voirie existants, bâtiment et voirie en projet seront reliés à un bassin de rétention incendie

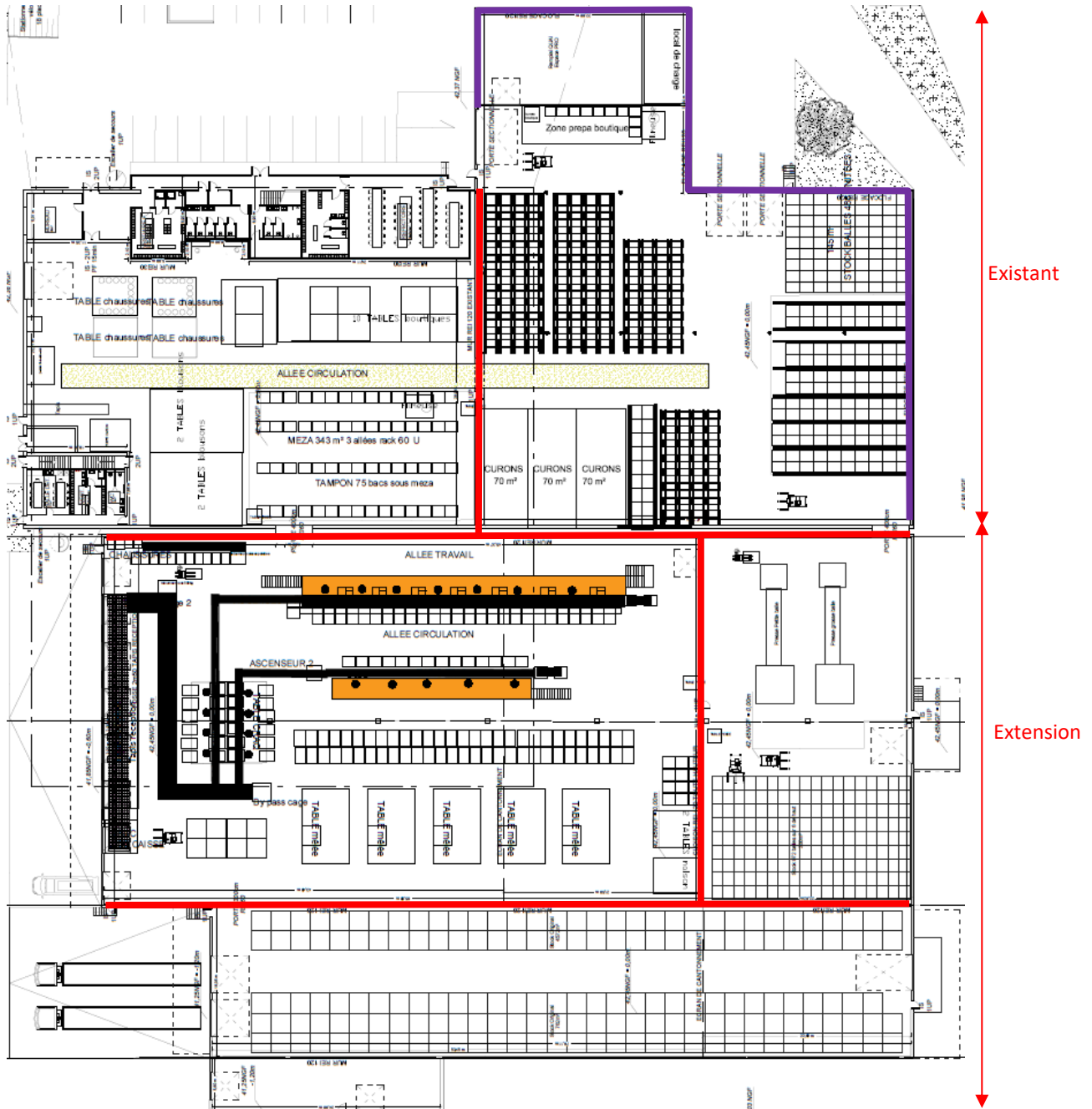
Les bâtiments existants sont équipés en désenfumage de la façon suivante :

Bâtiment	Surface bâtiment	Surface minimum de désenfumage (2%)	Nombre d'ouvrants	Surface existante	Surface en cours de complément
Atelier Tri	1 600 m ²	32 m ²	0	0 m ²	32 m ²
Zone de pressage	525 m ²	10,5 m ²	3	8,4 m ²	2,1 m ²
Zone de stockage	1 120 m ²	22,4 m ²	6	16,8 m ²	5,6 m ²
Zone charg./décharg. camions	663 m ²	13,26 m ²	4	11,2 m ²	2,06 m ²

Plan masse du site
(échelle 1 / 1 000ème)

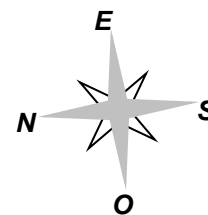


Plan masse bâtiments actuels et bâtiments projet, murs coupe feu
(Sans échelle)



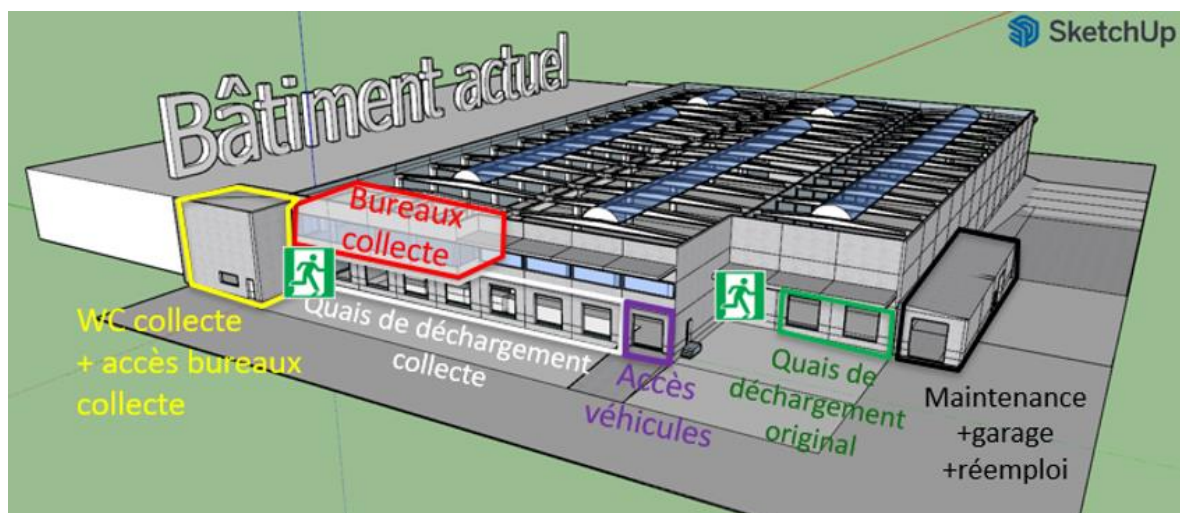
Localisation des murs coupe feu (REI 120) sur le site

- Flocage REI 120
- Murs REI 120

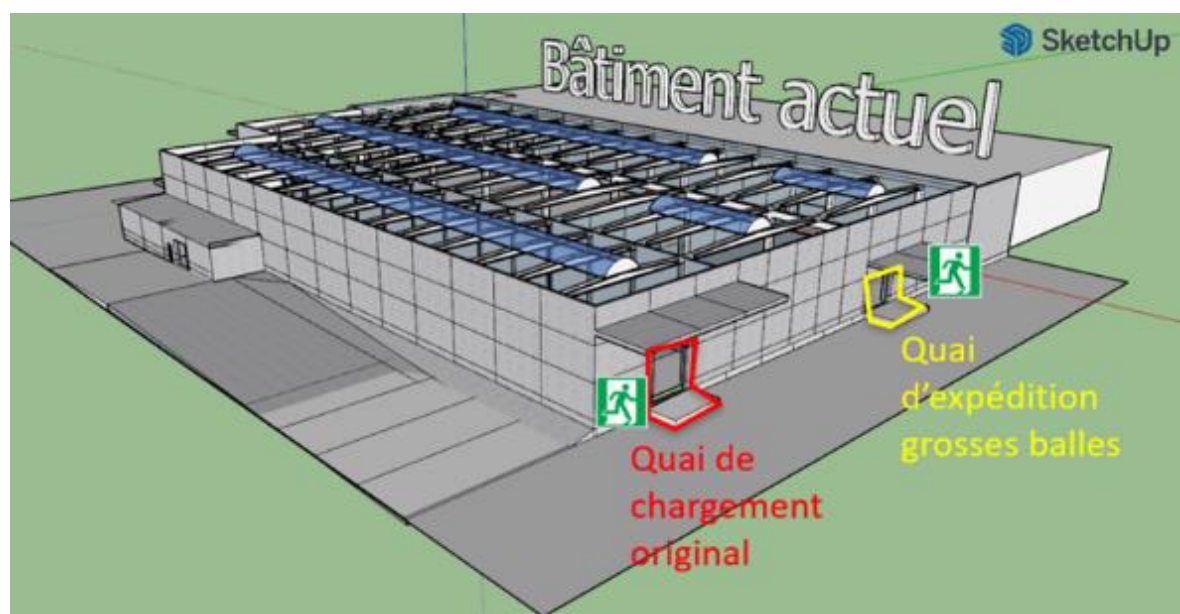


Plan 3D bâtiments actuels et bâtiments projet
(sans échelle)

Face Nord



Face Sud



4. IMPACT DU PROJET SUR LE CLASSEMENT ICPE

4.1. CLASSEMENT ACTUALISE

Rubrique	Intitulé	Activité actuelle	Activité à terme	Classement
2714	<p>Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719.</p> <p>Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieur ou égal à 1 000 m³</p>	<p>Collecte, réception et tri de textiles (vêtements, chaussures et textiles de maison)</p> <p>3 500 m³</p>	<p>Collecte, réception et tri de textiles (vêtements, chaussures et textiles de maison)</p> <p>4600 m3 original 2500 m3 grosses balles 1200 m3 curons 1300 m3 chaussures 1400 m3 cartons 500 m3 : en cours tri</p> <p>11 500 m³</p>	E (inchangé)

Les autres activités du site potentiellement concernées par d'autres rubriques sont non classées.

Le site à terme sera toujours classé en enregistrement, un dossier de demande d'enregistrement a donc été réalisé.

4.2. EVENTUELLES DEMANDES D'AMENAGEMENT DE PRESCRIPTIONS

Le projet d'extension a été conçu de façon à respecter les dispositions de l'arrêté du 06/06/18 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2714 (déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois).

Le bâtiment nouveau objet de l'extension sera par exemple en tout point à plus de 20 m des limites de propriété, conformément à cet arrêté et en tout point conforme aux dispositions de l'arrêté du 06/06/18 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2714 (déchets non dangereux de textiles).

Aucune demande de dérogation n'est envisagée pour la partie projet. La partie existante fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 07/07/2019. Elle a fait l'objet d'une mise en demeure sur différents points.

2 points ont été réalisés :

Point 1. : Consignes d'exploitation : elles ont été rédigées et partagées

Point 2. : Demande aux services concernés des débits des poteaux incendie a été traitée le 06/01, avec les résultats suivants (en conformité avec l'article 2.3 de l'arrêté préfectoral du 05/08/2019) :

- Poteau incendie n° 85 : 6.8 bar en pression statique, 246 m³/h à 1 bar (mesure simultanée)
- Poteau incendie n° 84 : 6.0 bar en pression statique, 130 m³/h à 1 bar (mesure simultanée)

1 point est en cours de mise en place :

Point 3. : surfaces de désenfumage complémentaires : chantier débuté en décembre 2021 en partie réalisé début 2022 (partie stock, voir courrier Desautel en pages suivantes) et à l'été 2022 (partie atelier de tri)

3 points seront réalisés dans le cadre du projet par mutualisation des travaux avec les travaux prévus dans la zone projet :

Point 4. : Rétention générale site (prévue pour la plus grande cellule recoupée par des murs coupe-feu conformément à la directive D9A : bassin de 475 m³, voir note de calcul en annexes du dossier de demande d'enregistrement)

Point 5. : Mur rendu REI 120 par flocage coté bassin d'infiltration voisin avec quai modifié et raccourci dans le cadre des travaux

Point 6. : Voie engin sur la périphérie complète du bâtiment (conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 6 juin 2018)



ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur Julien VAN DE KEERE, conducteur de travaux du service désenfumage de la Sté DESAUTEL dont l'agence est basée à Roissy au 69 rue de la Belle Étoile, atteste par la présente que nous termineront nos travaux courant du mois d'août 2022.

Lors de cette intervention nous devons mettre en place :

CELLULE 1 :

7 Exutoires à étancher + raccordement aux réseaux pneumatiques déjà en place.

6 Vantelles de façades+ raccordement aux réseaux pneumatiques déjà en place.

CELLULE 2 CANTON 1et 2 :

Prolongement de l'écran de cantonnement.

CELLULE 2 CANTON 3 :

2 Exutoires à étancher + raccordement aux réseaux pneumatiques déjà en place.

Ci-joint le plan du site.

Fait à Roissy en France le 04/04/2022



Julien VAN DE KEERE

PARIS NORD II - 69, RUE DE LA BELLE ÉTOILE - BAT B. - BP 44037 ROISSY-EN-FRANCE - 95912 ROISSY CDG CEDEX

Fax : +33 (0)1 48 63 90 89 et +33 (0)1 48 63 90 99 - www.desautel.fr - contact@desautel.fr

CERTIFIÉ APSAD et NF SERVICE N° 20904/04-285 - USINE DESAUTEL CERTIFIÉE ISO 9001 - ISO 14001 et OH SAS 18001

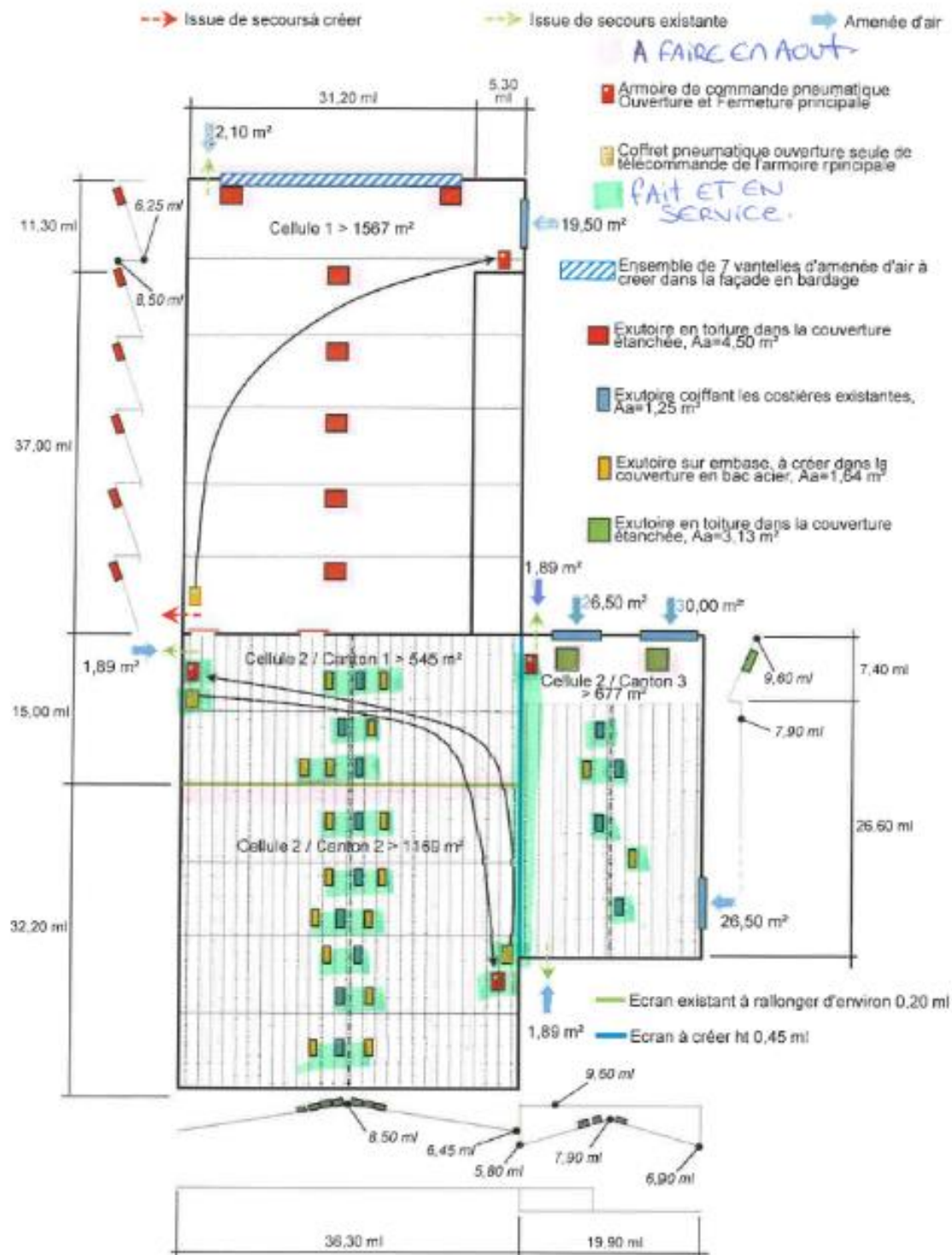
SIÈGE SOCIAL : 99, RUE PIERRE CORNILLE - 69003 LYON - DESAUTEL S.A.S. AU CAPITAL DE 3 500 000 € - 955 509 982 RCS LYON - CODE APE 4699 B - N° TVA : FR 65 955 503 982

LE RELAIS
13 rue Pantalon Lévassor
78170 CHANTELOUP-LES-VIGNES

Le 14/11/2019



Plan du projet



5. IMPACTS LIES AU PROJET

Les impacts liés au site et au projet sont repris dans le tome 1 du dossier de demande d'enregistrement

Une synthèse des impacts liés au site actuel et au projet est reprise dans le tableau suivant.

Récapitulatif des impacts :

Analyse par thème	Situation actuelle site	Modifications nouvelle installation nettoyage	Bilan des impacts
Eau	Eaux pluviales de toiture, de voirie vers réseau commune vers bassin d'infiltration situé en limite Sud Est du site) Eaux usées sanitaires vers réseau d'égouts de la commune relié à ne station d'épuration	Eaux de toiture et de voirie en plus dirigées vers un bassin d'infiltration sur site au niveau de la zone projet	=
Air	Rejet de véhicules	Rejets des véhicules déjà existants et équivalents, flux de véhicules supérieur à proportion du flux de produits entrants	= à >
Déchets	Divers déchets (DND : 0,5 % des produits entrants)	Situation inchangée : 0,5 % des produits entrants, flux supérieur à proportion du flux de produits entrants	= à >
Bruit	Equipements en faible nombre et sous bâtiment : transporteurs, presse à balles + véhicules et engins (chariots) liés au site Site peu exposé (habitations à 330 m)	Bruit des nouveaux équipements équivalent et peu perceptible car installations sous bâtiments avec murs béton à caractère insonorisant	=
Trafic camions	Arrivées de textiles à trier (camionnettes) et expédition de produits triés (camions)	Trafic identique flux de véhicules supérieur à proportion du flux de produits entrants	= à >
Paysage	Site peu visible de loin	Installations peu visibles depuis l'extérieur car en arrière du site actuel, non visible depuis les axes de vue (routes)	=
Faune flore	Zone industrielle ne présentant pas d'intérêt particulier du point de vue de la faune et de la flore	Zone déjà urbanisée sauf en fond de site mais zone entretenue (fauchage) ne présentant pas d'intérêt particulier	=
Impact socio-économique	Lié à l'exploitation	Lié à l'exploitation et aux travaux avec impact positif (retombées économiques)	>
Effets sur la santé	Pas d'effets de ce type car pas de rejets	Situation équivalente	=
Energie et effets sur le climat	Consommation électricité	Consommation d'électricité >, trafic camions > mais organisation des flux >	>
Impacts travaux	Pas de travaux	Travaux de mise en place et impacts associés mais temporaires peu importants et impacts maîtrisés	>

6. RISQUES LIES AU SITE

Les risques liés au site et au projet sont repris dans le tome 2 du dossier de demande d'enregistrement et en grande partie pris en compte par les prescriptions de l'arrêté 2714 enregistrement.

Une synthèse des risques liés au site actuel et au projet est reprise dans le tableau suivant.

Récapitulatif des risques :

Analyse par thème	Situation actuelle site	Modifications nouvelle installation nettoyage	Bilan des risques
Produits	Textiles usagés	Situation inchangée	=
Potentiels de dangers	Incendie	Potentiel identique	=
Conception	Bâtiments en partie prenant en compte les dispositions de l'arrêté 2714, complément de désenfumage en cours	Murs en béton, bâtiment conforme en totalité à l'arrêté 2714 avec en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - Détection incendie précoce (existant sur bât. existants) - Mur REI 120 entre bâtiment existants et bât. Projet - Murs REI 120 au niveau des bât. projet - Désenfumage (2 % surface au sol) - Bassin de rétention de 475 m3 Amélioration de l'existant avec liaison bassin projeté à l'existant (voirie et toitures), flocage sur murs Sud Est côté bassin voisin	<
Exploitation	Consignes et organisation spécifiques	Ajout d'équipements, formation et information du personnel	=
Analyse de risques	Risques feu de textile	Situation inchangée, moyens de prévention et de protection	=
Rayons de dangers	Rayons de danger pouvant toucher l'extérieur du site	Rayons effets limités au site (voir modélisations Flumilog en annexe du dossier de demande d'enregistrement)	<
Effets dominos	Pas d'effets dominos	Inchangé	=

7. SYNTHÈSE

Le site actuel de Relais Val de Seine spécialisé dans la collecte et le tri de textiles usagés est soumis à enregistrement.

Il est prévu de construire une extension représentant la surface actuelle de bâtiment.

Le site après extension sera toujours classé en enregistrement sans autres rubrique supplémentaires de la nomenclature ICPE concernées.

Il s'agit donc d'une modification notable et substantielle devant faire l'objet d'une nouvelle demande d'enregistrement, objet d'un dossier réalisé et joint en annexe au présent document.

Annexe : dossier de demande d'enregistrement (Cerfa, tomes 1 et 2)